



**Interreg**

France-Wallonie-Vlaanderen



UNION EUROPÉENNE  
EUROPESE UNIE



# RAPPORT D'ACTIVITÉ 2015 DU PROGRAMME

Avec le soutien du Fonds Européen de Développement Régional

Met steun van het Europees Fonds voor Regionale Ontwikkeling

## CONTEXTE

Interreg France-Wallonie-Vlaanderen est un programme de coopération territoriale européenne. Il s'inscrit dans une volonté de favoriser les échanges économiques et sociaux entre cinq régions transfrontalières : les Régions Hauts-de-France et Grand Est en France ; la Wallonie, la Flandre occidentale et orientale en Belgique.

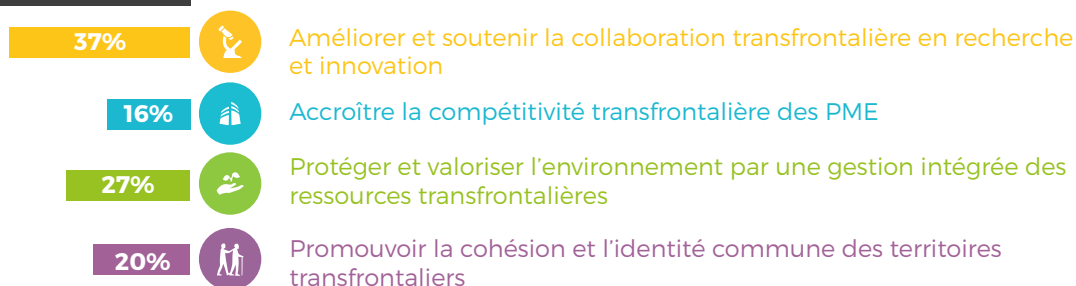
La mission principale d'Interreg France-Wallonie-Vlaanderen est de rassembler et de soutenir des projets transfrontaliers pour résoudre des défis régionaux communs aux cinq régions.

L'année 2015 a été consacrée au lancement du programme de coopération.

Dans ce cadre, le programme a été accepté le 19 mai 2015 par la Commission qui en assure le cofinancement via le Fonds européen de Développement régional à hauteur de près de 170 millions d'euros pour un coût total estimé à 283,3 millions d'euros sur la période 2014-2020.

La répartition de l'enveloppe affectée au programme s'articule autour de 4 axes prioritaires :

**€ 170.000.000**



## MOMENTS CLÉS DE L'ANNÉE 2015

Deux étapes importantes ont été réalisées au cours de cette année :

1. L'événement de lancement du programme.
2. La mise en œuvre du premier appel à projets.

### 1. L'événement de lancement du programme

Les 30 et 31 mars, la Wallonie, Autorité de gestion du programme Interreg France-Wallonie-Vlaanderen et l'ensemble des Autorités partenaires ont lancé le nouveau programme Interreg France-Wallonie-Vlaanderen 2014-2020, en présence de la Commission européenne et du Ministre-Président de la Wallonie, Paul MAGNETTE, au Mons International Congress Xperience.

Cet événement a permis de réunir en un même lieu les forces vives du territoire de coopération et de les sensibiliser aux opportunités offertes par ce nouveau programme.

Le contenu du nouveau programme a été présenté aux quelques 850 opérateurs participants. Parmi les éléments abordés, on peut citer la mise en oeuvre, les actions envisageables et les 4 thèmes retenus en lien avec la stratégie 2020 : **recherche, innovation et transfert de technologies**, **compétitivité des PME**, **patrimoine, ressources naturelles et gestion des risques**, **cohésion sociale, santé, formation et emploi**.

Cette manifestation a été l'occasion de montrer comment ce programme entend contribuer au développement de notre région transfrontalière et renforcer sa cohésion économique, sociale et territoriale.



## 2. La mise en œuvre du premier appel à projets

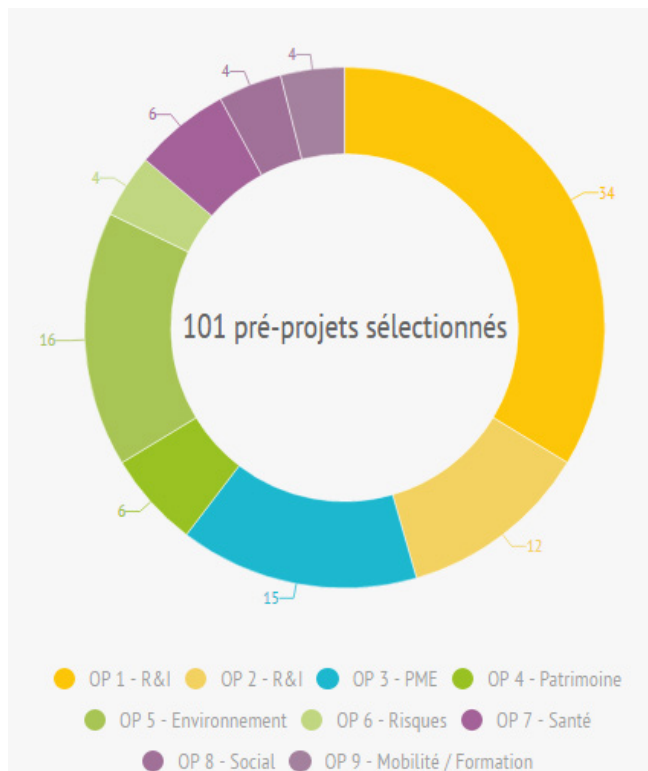
C'est également à cette occasion que le 1er appel à projets a été ouvert aux institutions/opérateurs souhaitant proposer un projet transfrontalier.

Cet appel à projets s'articulait en deux phases : le dépôt d'un pré-projet et ensuite, en cas de validation de ce pré-projet par le Comité de Pilotage du programme, le dépôt d'un projet.

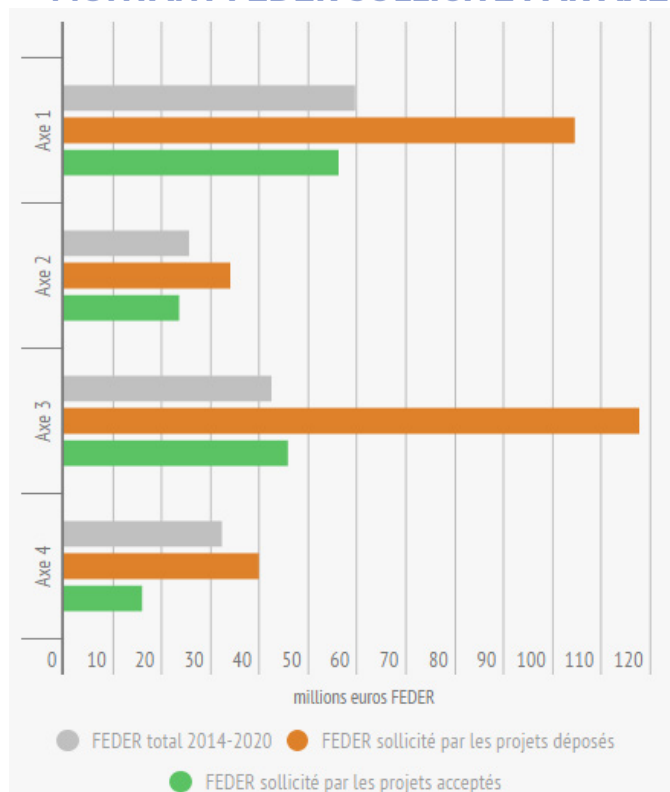
La première phase a été clôturée le 8 mai. Preuve du dynamisme des opérateurs sur le terrain, pas moins de 216 pré-projets ont ainsi été déposés.



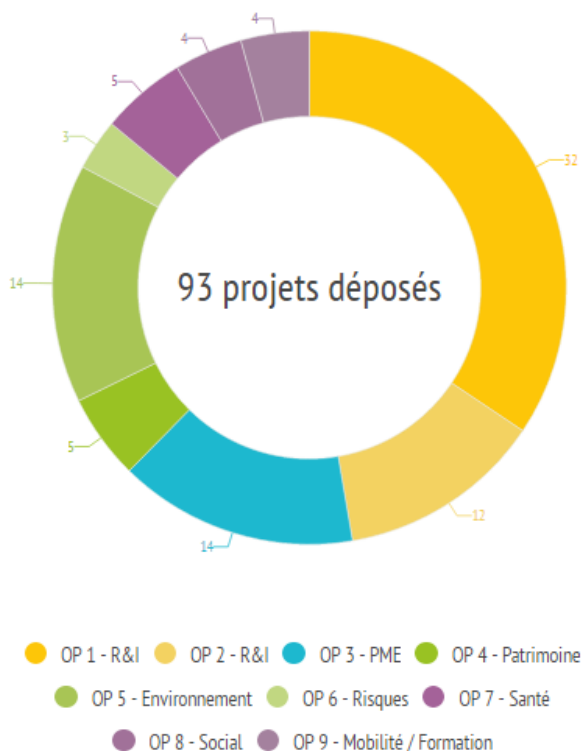
Au terme du processus d'évaluation et d'instruction de ces pré-projets, 101 pré-projets ont été sélectionnés par le Comité de Pilotage du programme (réuni les 7, 8 et 9 juillet) et 115 pré-projets rejetés.



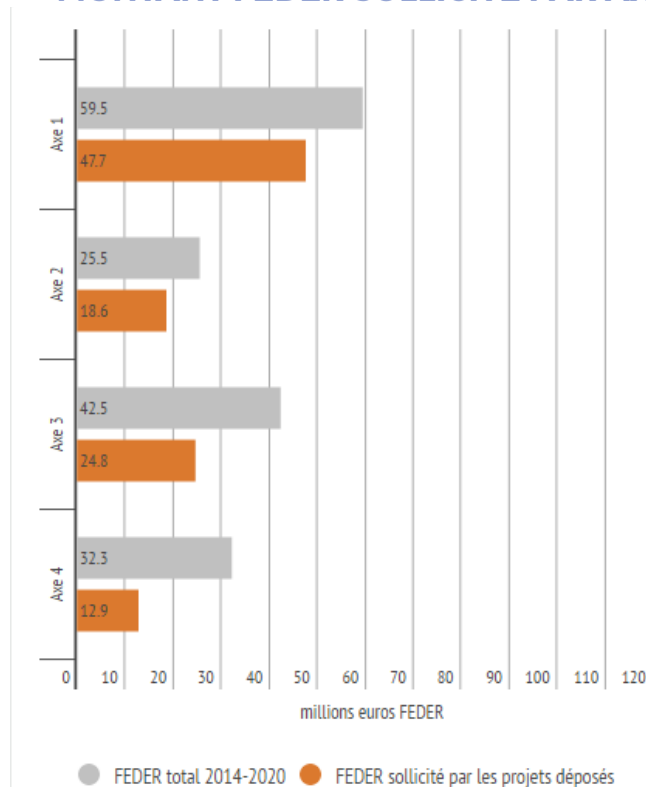
**MONTANT FEDER SOLLICITÉ PAR AXE**



La deuxième phase de ce premier appel à projets s'est clôturée par le dépôt, le 25 septembre, de 93 projets.



**MONTANT FEDER SOLLICITÉ PAR AXE**



A la fin de l'année 2015, l'ensemble de ces projets faisait encore l'objet d'une instruction, pour une décision devant intervenir en février 2016.


## GLOSSAIRE

**Le Comité de Pilotage** : instance regroupant l'Autorité de Gestion et tous les Partenaires du programme, le Comité de Pilotage gère, sur base de critères de sélection bien précis et validés par le Comité de Suivi, la sélection des projets transfrontaliers.

**Le Comité de Suivi** : instance décisionnelle du programme, le Comité de Suivi regroupe l'Autorité de Gestion du programme, la Commission européenne et l'ensemble des Partenaires du programme. Sa mission vise à donner les orientations stratégiques à suivre pour la mise en œuvre du programme et à approuver tout document clé de reporting à la Commission (validation des actions de communication/publicité, du rapport annuel,...).

## PLUS D'INFOS ?

[www.interreg-fwvl.eu](http://www.interreg-fwvl.eu)

 @InterregFWVL